



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur le Soudan

*3029<sup>ème</sup> session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES*

*Bruxelles, le 26 juillet 2010*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil est conscient des défis considérables que le Soudan devra relever au cours des mois à venir, mais note également qu'il est possible d'assurer à la population soudanaise une paix et une stabilité durables. En cette période difficile, alors que la mise en œuvre de l'accord de paix global entre dans sa phase finale, le Conseil souligne que l'UE est prête à soutenir:
  - les référendums qui vont avoir lieu au Sud-Soudan et dans la région d'Abyei, en fournissant une aide technique et financière importante;
  - la mise en œuvre pacifique de l'accord de paix global, en dégageant un accord sur les questions relatives à l'après-référendum et en œuvrant à la stabilité à long terme dans la région;
  - les travaux du groupe de mise en œuvre de haut niveau sur le Soudan de l'Union africaine (UA);
  - le renforcement des capacités et l'aide apportée pour que le Sud-Soudan puisse relever les défis auxquels il est confronté;
  - les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité et conclure un accord de paix durable pour le Darfour;
  - les travaux de la Cour pénale internationale;
  - la poursuite de l'aide humanitaire et au développement dans l'ensemble du pays.

# P R E S S E

---

L'UE réaffirme qu'elle est résolue à agir en étroite coordination avec les parties soudanaises, l'UA, les Nations unies, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les États-Unis et d'autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

2. Le Conseil déclare une nouvelle fois soutenir sans réserve la mise en œuvre complète et en temps voulu de l'accord de paix global, y compris l'organisation des référendums sur Abyei et sur l'autodétermination du Sud-Soudan en janvier 2011. Le Conseil se déclare préoccupé par les retards enregistrés et demande instamment aux parties soudanaises de progresser sur des aspects importants de la mise en œuvre de l'accord de paix global, notamment d'achever la délimitation des frontières et d'organiser le référendum sur Abyei. Le Conseil invite les autorités soudanaises à poursuivre les travaux préparatoires en vue de consultations populaires crédibles et ouvertes à tous dans les régions du Kordofan méridional et du Nil bleu.
3. L'établissement de relations pacifiques et constructives entre les parties, quelle que soit l'issue du référendum, revêt une importance essentielle pour la population du Soudan et de l'ensemble de la région. Le Conseil salue le lancement officiel, il y a peu, des négociations sur les questions relatives à l'après-référendum, auxquelles participent les principales parties à Khartoum et à Juba, et il invite l'ensemble des parties à s'employer à ce que ce processus soit ouvert à tous. Le Conseil souligne qu'il importe de parvenir à un accord avant la tenue du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan. Il apporte son soutien au groupe de mise en œuvre de haut niveau sur le Soudan de l'UA, présidé par l'ancien président Thabo Mbeki. De la même manière, le forum consultatif sur le Soudan joue un rôle déterminant en appuyant les efforts que déploient les parties soudanaises pour respecter leurs engagements. En outre, le Conseil souligne le rôle majeur joué par le comité d'examen et d'évaluation.
4. Le Conseil se félicite de la mise en place au Sud-Soudan d'une commission chargée de préparer le référendum prévu dans cette région et il demande instamment à tous les acteurs d'accélérer encore les travaux préparatoires pour ce qui est notamment de l'inscription des électeurs. L'UE reste pleinement déterminée à soutenir les préparatifs de ce référendum, en particulier en collaborant étroitement avec la mission des Nations unies au Soudan (MINUS). Le Conseil souligne qu'il importe d'organiser des référendums transparents et crédibles qui révèlent clairement les souhaits de la population et dont les résultats soient acceptés par tous.
5. Le Conseil se déclare prêt à envoyer une mission d'observation électorale de l'UE au Soudan en temps voulu pour observer toutes les étapes du processus référendaire, y compris l'inscription des électeurs, et il espère recevoir rapidement une invitation des autorités soudanaises. Il rappelle les recommandations formulées par la mission d'observation électorale de l'UE à la suite des élections tenues au Soudan en avril 2010 et indique que les principaux éléments de ces recommandations devraient être pris en compte lors de la préparation du référendum, en particulier les améliorations nécessaires pour ce qui est de l'inscription des électeurs, la neutralité des services de sécurité et des forces armées, la liberté des médias et le respect des droits de l'homme, ainsi que la transparence du processus dans son ensemble.

6. Le Conseil constate que le Sud-Soudan devra faire face à des défis considérables en matière de développement, quelle que soit l'issue du référendum. Il insiste pour que le gouvernement du Sud-Soudan réfléchisse sérieusement à la manière dont il relèvera ces défis, en particulier ceux qui sont liés à la gouvernance, à l'État de droit, au renforcement des capacités et à la capacité à fournir des services sociaux de base. L'UE est fermement résolue à aider le gouvernement du Sud-Soudan à s'attaquer à ces problèmes, grâce aux instruments de l'Union et à la coopération bilatérale des États membres. L'UE reste également déterminée à mener un dialogue politique approfondi avec le gouvernement soudanais de Khartoum sur des questions d'intérêt commun.
7. Le Conseil se déclare préoccupé par la répression politique de plus en plus marquée et par la détérioration des droits civils et politiques dans l'ensemble des régions du Soudan. La fermeture récente de journaux et l'arrestation de plusieurs journalistes en particulier lui inspirent une vive préoccupation. La situation générale des droits de l'homme au Soudan, et notamment celle des défenseurs des droits de l'homme, reste une importante source d'inquiétude pour le Conseil. Il convient d'accorder une attention particulière à la protection des enfants touchés par les conflits armés.
8. Le Conseil exhorte l'ensemble des parties à mettre un terme aux hostilités dans la région du Darfour et il est de plus en plus préoccupé par la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire. Les attaques perpétrées contre des civils et contre la mission des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) constituent un crime de guerre. Les enlèvements de plus en plus fréquents de travailleurs humanitaires, tant soudanais qu'internationaux, sont inacceptables. Le Conseil souligne qu'il incombe tout particulièrement au gouvernement soudanais de prendre des mesures efficaces contre les auteurs de ces actes et de mettre un terme à l'impunité. Il engage toutes les parties, y compris le gouvernement du Soudan, à autoriser d'urgence l'accès sans entrave à toutes les populations ayant besoin d'une aide humanitaire. Le Conseil soutient le rôle important joué par la MINUAD au Darfour, réaffirme qu'il convient d'accorder la priorité à la protection des civils et à l'accès des secours humanitaires et appelle le gouvernement du Soudan à lever tous les obstacles empêchant la MINUAD de s'acquitter dûment de son mandat.
9. Le Conseil demande que des efforts accrus soient consentis au niveau international afin de soutenir les initiatives actuellement menées par l'UA/les Nations unies sur la voie d'une solution politique incluant toutes les parties au Darfour, qui s'attaque aux causes profondes du conflit et garantisse la protection et la promotion des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation, ainsi qu'une participation appropriée de la société civile. Il exprime son soutien à la médiation conjointe de l'UA et des Nations unies et salue les résultats qu'elle a obtenus à ce jour, y compris les efforts déployés en vue d'une participation accrue de la population du Darfour, notamment des femmes, des organisations de la société civile et des déplacés internes et des réfugiés, au processus de paix.
10. Le Conseil salue la signature d'un accord-cadre entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération et de justice en vue d'un accord de paix global, invite les autres mouvements rebelles à participer aux négociations et souligne qu'un processus ouvert à toutes les parties est nécessaire pour aboutir à la conclusion d'un accord de paix global pour le Darfour.

11. L'UE reste déterminée à répondre aux besoins humanitaires dans toutes les régions du Soudan. En outre, le Conseil rappelle qu'il a décidé de mobiliser des fonds désengagés du 9<sup>e</sup> FED (150 millions d'euros) pour venir en aide aux populations les plus vulnérables au Soudan, notamment dans les zones touchées par la guerre, dont le Sud-Soudan et le Darfour, dans les régions situées à la frontière entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan (les "trois régions") et dans l'Est-Soudan. Ce financement vient compléter les programmes humanitaires et de développement actuellement mis en œuvre au Soudan, notamment l'allocation de plus de 500 millions d'euros au titre de l'aide au développement depuis 2005 et de plus de 750 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire depuis 2003. En outre, une aide est accordée au titre de l'instrument de stabilité (15 millions d'euros) pour la fourniture de services de base au Sud-Soudan et le processus référendaire.
12. Le Conseil est conscient de la complexité de la situation dans la région et des répercussions des conflits tant dans le pays que dans les pays voisins, ainsi que des problèmes liés à la question des ressources en eau du Nil. L'UE veillera à renforcer son action diplomatique auprès de l'UA, de la Ligue des États arabes (LEA), de l'IGAD et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) afin d'encourager l'intégration régionale.
13. Le Conseil rappelle que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides sont les crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale et que l'impunité pour ces crimes ne saurait être acceptée. Le Conseil réaffirme son soutien à la Cour pénale internationale (CPI) et engage le gouvernement du Soudan à coopérer pleinement avec celle-ci, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international."